

COMMUNE DE
**ROQUEFORT-les-
CASCADES**

**PLAN
DES
SERVITUDES**

PLAN DES SERVITUDES

Echelle : 1 / 6000

Direction
Départementale
des Territoires
de l'Ariège



Service Aménagement,
Urbanisme et Habitat
Planification et études

10 rue des Salenques
65110 102
09007 Folx
Tél. : 05 61 02 47 00
téléc. : 05 61 02 47 00

le Maire
Septembre 2019 Pièce n°1/1



Servitudes légalement constituées

- Protection des eaux (AS1)
- point de captage Captage sous DUP du 26/06/2012 sur la Commune de Ilhat
 - zone de captage
 - zone de protection immédiate
 - zone de protection rapprochée
 - zone de protection éloignée
- Servitude aéronautique à l'extérieur des zones de dégagement T7 (sur toute la commune)

Autres informations

- CIZI - carte informative des zones inondables - DREAL
- Forêts soumises au régime forestier

L'ancienne servitude de passage le long des cours d'eau s'applique dorénavant de droit selon l'article L 215-18 du code de l'environnement sur tous les cours d'eau du territoire.

LA REPRÉSENTATION DES SERVITUDES DONT LA DDT DE L'ARIÈGE N'EST PAS LE GESTIONNAIRE N'EST DONNÉE QU'À TITRE INDICATIF.

DANS CE CAS, IL EST NECESSAIRE DE CONSULTER :
- SOIT LE PLAN JOINT A L'ARRÊTE DE CRÉATION DE LA SERVITUDE
- SOIT LE SERVICE GESTIONNAIRE DE LA SERVITUDE